



Ai-je droit au chômage si je décide de ne plus me présenter...

Par **JEREM84**, le **30/09/2009** à **14:28**

bonjour a vous!

ma question est la suivante:

suite a une non augmentation qui m'etait promise,j ai décidé de ne plus me présenter a mon lieu de travail,ma question est de savoir si j aurai le droit de toucher le chômage...mon patron est forcément obligé de me licencié si je ne me presente plus non??

merci pour vos reponse! cordialement

Par **sparte consulting**, le **30/09/2009** à **15:16**

Votre patron sera effectivement en mesure de vous licencier si vous ne vous présentez plus au travail. Il ne pourra pas (nombreux cas qui ont fait jurisprudence) constater votre démission.

Par contre, il est clair que dans une situation comme celle ci, vous risquerez un licenciement pour faute grave et perdre donc le droit a vos indemnités de préavis et autres...

Enfin, votre employeur pourra légitimement vous attaqué s'il arrive a prouver qu'il a subit un réel préjudice du fait de votre abandon de poste.

Enfin, pour ce qui est du chômage, comme je vous l'ai dit, votre employeur pour se séparer de vous n'aura pas d'autres choix que le licenciement (a lui de voir de quel type), vous ne perdrez donc pas vos droits au chômage.

Cdt

Par **JEREM84**, le **30/09/2009** à **16:05**

merci beaucoup!!!!

Par **malgort**, le **30/09/2009** à **19:13**

Votre employeur peut aussi faire durer la situation. Ne pas vous payer par ce que vous venez pas travailler et ne pas vous licencier avant plusieurs mois

Par **JEREM84**, le **01/10/2009** à **08:08**

la situation est bien plus compliqué...il a bien décidé de me viré mais je n'aurai pas le droit au chômage,je l'ai eu hier au telephone et il remonté contre moi!dans ma decision litigieuse d'avoir quitté un cdi,le malheur si est melé...j'ai cassé ma voiture!je n'avais que très peu d'argent de coté j ai rachetez une voiture mais elle ne fonctionne pas!je lui et expliqué,il ne veut rien savoir!je n'ai donc plus de voiture plus de travail est n aurais pas le droit au chômage je suis perdu je ne sais meme pas si j ai recours a quoi que ce soit???

Par **sparte consulting**, le **01/10/2009** à **15:53**

il a bien décidé de me viré mais je n'aurai pas le droit au chômage,

Par **malgort**, le **01/10/2009** à **17:10**

Ce n'est pas à votre employeur de d"cider si vous avez droit au chômage ou pas. Si il vous licencie pour fautes graves vos droit aux chomages sont ouverts.